



ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de LION-SUR-MER

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 3 décembre 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHANDEMERLE Christelle (Ep. GENDRY)	Attaché	01/07/2025

Avancement au grade de : Animateur principal de 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BACON Anthony	Animateur	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Lion-sur-Mer,

Le 24 avril 2025,

Le Maire,

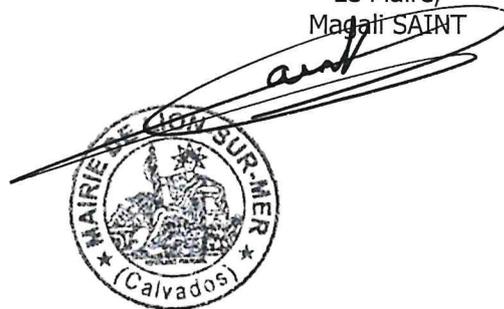
Magali SAINT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20250424-ARRETE-24-04-25-AI
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025